

COMPTE-RENDU du CHS-CT du 2 avril 2019

Sont présents :

– pour l'administration :

- Madame Isabelle ROUX-TRESCASES, Présidente du CHS, Directrice Départementale des Finances Publiques
- Madame Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources
- Monsieur Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR
- Monsieur Guillaume CASENAVE, Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Madame N'Ouara YAHOU, Chef de l'établissement INSEE de Limoges
- Madame Catherine BRIANCHON-CAMPAGNE, Assistante de Prévention INSEE 87
- Monsieur Jean-Marc GIORGI, Assistant de Prévention DDFIP 87
- Madame Michèle REBIERE, Médecin de Prévention
- Madame Fanny RABBIA, Assistante sociale

– pour les représentants du personnel FO DGFIP 87

- Madame Patricia VIOLET (titulaire)
- Madame Corinne ANDRIEUX (suppléante)

Secrétaire du CHS-CT : Madame Josiane JOUANNY

Deux déclarations liminaires sont présentées (CGT et CFDT).

Réponse de la Direction :

La Présidente reconnaît la contribution de la DGFIP en terme de diminution des effectifs et rappelle son engagement auprès des instances syndicales de leur présenter la réorganisation territoriale définie en Haute-Vienne.

La réunion informelle présentant aux syndicats la géographie revisitée est programmée le 10 avril 2019.

La Présidente s'engage à porter une attention particulière aux conditions de travail des agents et à prendre en compte la situation individuelle de chaque agent.

Elle rappelle notamment que les violences physiques ou verbales, les situations de souffrance doivent être signalées.

Le Médecin de Prévention précise que les situations de souffrance méritent une attention collective (Administration, Services Sociaux, Syndicats...).

*Le département bénéficie d'un Médecin de Prévention très à l'écoute des agents.
N'hésitez pas à prendre contact en cas de nécessité.*

Concernant l'avenir des instances CHS CT et l'unification des CT et CHS CT, la Présidente signale que le projet de loi sera discuté au Parlement.

Le quorum est atteint, la séance a été ouverte.

Avant d'aborder l'ordre du jour et, en l'absence de Madame BLAQUART, ISST, le Médecin de Prévention informe de son déplacement sur le site de Rochechouart suite aux résultats des analyses de présence de radon.

Le personnel travaillant ou ayant travaillé dans ces locaux est listé et fera l'objet d'une surveillance médicale spécifique.

La Présidente reconnaît que les mesures nécessaires ont été mises en œuvre et rappelle l'obligation d'aérer les locaux.

Les résultats ont fait l'objet d'une transmission au propriétaire du site (Mairie de Rochechouart). Le signalement et les différents échanges mettent en avant la réflexion de la Mairie sur le traitement de la cave.

ORDRE DU JOUR

1. Élection du Secrétaire du CHS-CT

Monsieur Pierrick BONJEAN a été élu à l'unanimité des membres.

2. Présentation de la note d'orientations ministérielles et avis du règlement intérieur 2019

La note confirme la priorité visant à prendre en compte la santé, la sécurité et les conditions de travail dans la conduite de projets de réorganisations et de regroupements de services.

Les orientations 2019 entendent:

- renforcer et accompagner l'évaluation et la prévention des risques professionnels
Evolution de la méthodologie d'évaluation pour faire du DUERP un outil opérationnel,
- développer une culture de prévention des risques professionnels
Une e-formation de sensibilisation à la santé et à la sécurité au travail sera proposée à l'ensemble des agents.

La prise en compte de la santé, la sécurité et des conditions de travail est un critère indispensable à tout projet.

Compte tenu du contexte de restructuration et réorganisation des services, cette démarche doit également être un moyen d'alerte.

Règlement intérieur 2019 : aucun nouveau élément n'a été apporté

Vote : Pour à l'unanimité

Formation des membres du CHS CT :

Une formation CHS CT approfondie et une formation amiante devraient être programmées.

3. Approbation du procès verbal du 13 novembre 2018

Vote :

Pour FO et Solidaires

Abstention : CGT et CFDT

4. Budget définitif 2018

Vote de l'exécution du budget :

Pour : FO et Solidaires

Abstention : CFDT

Contre : CGT

5. Budget 2019

Seulement 95 % du budget a été attribué (5 % du total a été gelé).

Le budget 2019 du CHS CT utilisable s'élève donc actuellement à **75 905€**.

Certaines dépenses ont d'ores et déjà été actées alors que d'autres, en raison des montants importants, restent dans l'attente de devis et d'études.

A ce titre, une visite des services rattachés à la DDFIP87, domiciliés rue Montesquieu, est programmée le 8 avril 2019.

Moquettes : le dossier fait l'objet d'une étude interne, aucun calendrier n'est arrêté à ce jour.

Site Cruveilhier (inondations):

Une audience aura lieu au Tribunal Administratif le 11 avril 2019 avec présentation de la conclusion du rapporteur public.

Le jugement ne sera rendu qu'après délibération, dans un délai de 15 jours.

Les syndicats alertent la Direction sur les conditions de travail au quotidien : humidité latente, sécurité, santé...

La Direction établira un relevé du taux d'humidité et préconise l'aération régulière des locaux.

Sur proposition des représentants syndicaux, le Médecin de Prévention, l'Assistant de Prévention et l'Inspectrice Sécurité Santé au Travail effectueront prochainement une visite des locaux

L'ensemble des acteurs du CHS CT (Administration et syndicats) rappelle l'importance de signaler les difficultés rencontrées sur le registre du CHS.

Notez également la possibilité de prendre rendez-vous auprès du Médecin de Prévention et ceci en dehors des visites quinquennales.

Vote :

Pour : FO, Solidaires et CFDT

Contre : CGT

6. Information sur la fusion des SPF

La fusion des Services de Publicité Foncière est actée au sein de la Haute-Vienne depuis le 4 mars 2019.

La Présidente reconnaît la nécessité de considérer le facteur humain dans l'ensemble des procédures de réorganisation et d'accompagner les agents.

7. Télétravail

Principes :

- ouvert à l'ensemble des personnels DGFIP (catégories A, B et C) sur la base du volontariat,
- soumis à l'avis du Chef de service et l'accord du DDFIP,
- formalisé par une convention réversible.
- présence minimale : 2 jours par semaine ou 8 jours par mois

Télétravail DDFIP 87

Le référent télétravail désigné au sein de la DDFIP 87 est Monsieur Fabien DEVOS, adjoint à la Directrice du pôle pilotage ressources.

Le nombre de télétravailleurs par Direction est plafonné, à une échéance de 3 ans, à 10 % des effectifs de la Direction, soit un potentiel de 56 emplois environ pour la DDFIP87.

Compte tenu de ses capacités techniques, la Direction limitera à 20 le nombre de postes offerts pour la première campagne.

Exceptionnellement, la première campagne de recensement des candidatures débutera dans les prochains jours (information diffusée sur ULYSSE 87) et portera sur une période conventionnée de 6 mois (1^{er} juin 2019-30 novembre 2019).

Les prochaines campagnes coïncideront avec les mouvements de mutations et seront engagées en octobre.

Le recours au télétravail peut être une adaptation ponctuelle des conditions de travail tel un contexte médical grave ou difficultés d'ordre social ou familial.

Ces situations traitées au cas par cas sont exclues du quota de 10 %.

Documentation mise à disposition :

Deux kits documentaires sont disponibles sur le site ULYSSE :

Pour les agents ULYSSE national : **agents / vie de l'agent / télétravail**

Pour les Chefs de services ULYSSE Cadre : **espace manager / télétravail**

Formations :

Deux formations à distance sont proposées par l'IGPDE :

Pour les agents : E-formation « **Devenir télétravailleur** »

Pour les Chefs de services : E-formation « **Manager les télétravailleurs** »

Les représentants syndicaux ont soulevé un certain nombre de questions qui mériteront d'être approfondies (accident du travail, tickets restaurants, carte des zones blanches, ...).

14 points étaient inscrits à l'ordre du jour.


Compte tenu de la densité des sujets abordés, les points suivants sont reportés à la prochaine réunion du CHS CT.

La séance est levée à 12h30.

Points reportés à la prochaine réunion du CHS CT.

8. Présentation du rapport annuel du Médecin de Prévention
9. Présentation de la refonte du guide de prévention de l'amiante bâtementaire
10. Présentation par l'ISSST de l'évolution de la réglementation concernant le radon
11. Projets de visite de sites
12. Examen des consignations portées sur les registres Santé et Sécurité et compte rendu de l'exercice d'évacuation
13. Examen des déclarations d'accidents et fiches de signalement d'agression
14. Questions diverses

Vos représentants au CHS CT sont à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos demandes d'informations supplémentaires.

BULLETIN D'ADHESION	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu	